

LA CFTC DEMANDE DES GARANTIES AU GOUVERNEMENT

Toujours attentive, combative quand c'est nécessaire, **la CFTC privilégie la négociation et la concertation** pour faire aboutir ses revendications. Ce n'est que quand le dialogue social a échoué, lorsqu'elle estime que les réformes débattues portent atteinte à la dignité des personnes et mettent à mal le « vivre ensemble », que la CFTC appelle à la mobilisation. **Ces conditions ne sont pas aujourd'hui réunies.**

La CFTC n'est pas opposée au système à points car il est le mieux armé pour prendre en compte toute forme d'activité, quelles que soient sa durée, sa rémunération et son indemnisation, dans le calcul de droits à la retraite, et cela tout au long de la vie (en moyenne, un actif cotise à trois caisses différentes durant sa carrière).

Cependant, **persistent de nombreuses questions et incertitudes** car nous ne disposons que d'une source d'informations sur ce nouveau régime : le rapport Delevoye, co-construit avec les partenaires sociaux, dont la CFTC, qui a été force de proposition.

Or, un rapport n'est pas un projet de loi.

Nous souhaitons rapidement des précisions concernant :

- **Le maintien des pensions actuellement versées ainsi que les droits acquis**
- **La situation des mères de famille** (familles monoparentales, mères de famille nombreuse...)
- **La prise en compte de la pénibilité**
- **La confirmation que la valeur du point pourrait évoluer à la hausse mais jamais à la baisse**
- **Le maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 62 ans**

Dans l'attente de réponses et de précisions du gouvernement, la CFTC Emploi, en raison d'inquiétudes légitimes et sans réponses précises, laisse libre choix à chacun de participer ou pas à ce mouvement.